

GESTION DES RELATIONS PARTENAIRES ET CLIENT (40%)

- **Gestion des relations avec les salles de spectacle partenaires** (dont vous serez l'interlocuteur-trice privilégié.e) : mise à jour des informations sur les représentations, modification des quotas, ouverture ou fermeture des ventes... (20%)
- **Développement de l'offre de billetterie** auprès des compagnies et festivals du territoire : identifier et démarcher de nouveaux partenaires (10%)
- **Accueil du public et vente en direct** (en projet) : Le Kiosque Nantais prévoit pour la rentrée 2021 de s'installer dans un local en centre-ville ou sur l'île de Nantes les samedis de septembre à juin. La/le chargé.e de billetterie sera le responsable de ce point d'accueil, de conseil et de vente de billets spectacles (10%)

PROFIL RECHERCHE

Savoir-être :

- Rigueur
- Organisation et autonomie
- Réactivité
- Intérêt pour le spectacle vivant

Savoir-faire :

- Bonne gestion de google drive et des tableaux (type excel)
- Aisance avec les chiffres
- Être à l'aise avec la saisie de données
- Bon relationnel et capacité d'adaptation à différents interlocuteurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

Contrat PEC jeunes : Le [Parcours Emploi Compétences \(PEC\)](#) vous permet d'accéder à la fois à un emploi permettant de développer des compétences transférables et à de la formation avec un accompagnement personnalisé tout au long de votre parcours. Ce contrat est réservé aux jeunes de moins de 26 ans (30 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé).

Poste basé au Solilab (8 rue de St Domingue, 44200 Nantes), tiers-lieu dédié à l'économie sociale et solidaire.

Contrat de 12 mois à 25h/semaine.

Rémunération : 11€ brut / heure. Prise en charge transports et mutuelle (Audiens) à 50%

Horaires : mardi 13h30-18h, mercredi 13h30-18h, jeudi 13h30-18h, vendredi 13h30-18h et samedi 10h-18h.

Embauche le 19 juillet pour 15 jours de formation, congés du 1^{er} au 15 août (fermeture annuelle de l'association) puis reprise de poste le 16 août.

COMMENT POSTULER ?

Vérifier votre éligibilité au contrat PEC auprès de votre conseiller Pôle Emploi

Nous faire parvenir un C.V. + Lettre de motivation à contact@lekiosquenantais.fr



OFFRE D'EMPLOI : CHARGE.E DE BILLETTERIE

Contrat PEC jeune, 25h/semaine

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Kiosque Nantais est un service culturel de proximité 100% local à vélo, un comptoir nomade d'informations, de suggestions de sorties et de vente de billets spectacles accessibles à tous. L'association assure depuis 2016 la **promotion, médiation et billetterie** du spectacle vivant sur la métropole nantaise en allant à la rencontre des habitants (via son comptoir nomade en vélo triporteur) pour les conseiller sur les sorties spectacle du moment. Depuis 2018, notre service développe une billetterie associative et locale en partenariat avec un grand nombre de salles de l'agglomération (une vingtaine en 2019-2020).

CONTEXTE

L'équipe, composée d'une coordinatrice salariée, de deux volontaires en service civique sur la communication et la médiation culturelle et d'une vingtaine de bénévoles engagés, s'est agrandie en 2019 avec l'arrivée d'un poste de chargé.e de billetterie en C.D.D.

Le Kiosque Nantais dispose d'un site internet et d'une interface de billetterie développés par l'agence Supersoniks (<https://la-billetterie.net/> : la Billetterie par Supersoniks est une solution logicielle en ligne basée sur le framework open source DRUPAL). La plateforme permet d'assurer le paramétrage, la vente, le contrôle et la gestion des spectacles et des billets vendus sur notre billetterie.

VOS MISSIONS

Encadré.e et formé.e par la coordinatrice de l'association, vous aurez en charge notre service de billetterie spectacle en ligne. A ce titre, vos missions seront les suivantes (% prévisionnel du temps de travail) :

ADMINISTRATIF & SAISIE DE DONNEES (60%)

- **Saisie de données** : mise en ligne et configuration des spectacles et séances sur notre plateforme de billetterie et sur différents tableaux internes (50%)
- **Rédaction et mise à jour des documents juridiques préalables à la vente de places de spectacle** : conventions d'adhésion, mandats particuliers, etc. (10%)